



GARANTIE LIMITÉE DE DEUX (2) ANS

Shell garantit que ce produit ("produit") est libre de défauts matériels et de construction pour une période d'un deux (2) ans à compter de la date d'achat (la "période de garantie"). Pour tout défaut signalé pendant la période de garantie, Shell remplacera ou réparera le produit défectueux, sous réserve d'une vérification par le support produit de Shell et sans obligation. Les pièces et produits de rechange seront neufs ou reconditionnés, comparables en fonctions et performances au produit d'origine et garantis pour le restant de la période de garantie. LA RESPONSABILITÉ DE SHELL EST PAR LA PRÉSENTE EXPRESSÉMENT LIMITÉ À UN REMPLACEMENT OU UNE RÉPARATION DU PRODUIT. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, SHELL N'EST PAS RESPONSABLE ENVERS L'ACHETEUR DU PRODUIT OU ENVERS UN TIERS POUR TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, INDIRECT, CONSÉCUTIF OU EX-EMPLAIRE COMPRENANT MAIS SANS ÊTRE LIMITÉ À DES BÉNÉFICES PERDUS, DES DOMMAGES MATÉRIELS OU DES BLESSURES CORPORELLES, LIÉS DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT AU PRODUIT, OU CAUSÉS DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT PAR LE PRODUIT, MÊME SI SHELL AVAIT CONNAISSANCE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. LES GARANTIES DÉCRITES ICI REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE, IMPLICITE, STATUTAIRE OU AUTRE, COMPRENANT SANS LIMITATION LES GARANTIES IMPLICITES DE VALEUR COMMERCIALE ET D'ADAPTATION À UNE FIN PARTICULIÈRE, ET CELLES DÉCOULANT D'ACTIVITÉS COMMERCIALES, DE NÉGOCIATION OU D'UTILISATION. DANS LE CAS OU UNE LOI EN VIGUEUR IMPOSERAIT DES GARANTIES, CONDITIONS OU OBLIGATIONS NE POUVANT ÊTRE EXCLUES OU MODIFIÉES, CE PARAGRAPHE S'APPLIQUERA DANS LA LIMITE PERMISE PAR CES LOIS.

Cette garantie limitée ne s'applique qu'à l'acheteur d'origine du produit si tant est que Shell ou un de ses distributeurs ou revendeurs agréé ait procédé directement à la vente et n'est ni transférable ni cessible. Pour faire valoir la garantie, l'acheteur doit: (1) exiger et obtenir un numéro d'autorisation de retour de marchandise (RMA) et une indication du lieu de retour de marchandise, par le support Shell joignable sous shellsupport@camelionna.com ou en appelant le 1.833.990.2624; et (2) envoyer le produit avec le numéro RMA avec le bon d'achat au lieu de retour de la marchandise. N'ENVOYEZ PAS LE PRODUIT SANS D'ABORD AVOIR OBTENU LE RMA DE LA PART DU SUPPORT DE SHELL. L'ACHETEUR D'ORIGINE EST RESPONSABLE (ET DOIT PAYER) TOUT COÛT D'EMBALLAGE ET DE TRANSPORT POUR AVOIR ACCÈS AU SERVICE DE GARANTIE. NONOBTANT LES INDICATIONS CI-DESSUS, CETTE GARANTIE LIMITÉE EST NULLE ET NE S'APPLIQUE PAS AUX PRODUITS: (a) qui ont été soumis à une utilisation abusive ou négligente, ont été mal manipulés, mal entreposés ou stockés, impliqués dans un accident, utilisés à une tension trop élevée, une température trop élevée, soumis à des chocs, des vibrations sortant du cadre des recommandations de Shell pour une utilisation sûre et efficace; (b) installés, montés, utilisés ou entretenus de façon incorrecte; (c) on étés ou sont modifiés sans l'autorisation écrite de Shell; (d) ont été démontés, désassemblés, modifiés ou réparés par tout autre que Shell; (e) ont des défauts qui ont été signalés après la période de garantie. CETTE GARANTIE LIMITÉE NE COUVRE PAS: (1) une usure habituelle; (2) des dommages superficiels n'affectant pas le bon fonctionnement du produit; ou (3) des produits Shell dont le numéro de série ou de lot est manquant, a été modifié ou rendu illisible.

Nos produits sont assortis de garanties qui ne peuvent être exclues en vertu de la loi australienne sur la consommation. Vous avez droit à un remplacement ou à un remboursement en cas de défaillance majeure et à une indemnisation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également le droit de faire réparer ou remplacer les produits s'ils ne sont pas de qualité acceptable et si la défaillance n'est pas considérée comme un défaut majeur.

Sous réserve de vos droits en vertu de la loi australienne sur la consommation, Shell ne sera responsable d'aucune compensation pour les dommages ou la perte de profits qui ne sont pas couverts par cette garantie.